

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 23/002/2008 – ÉFAI

25 juillet 2008

Informations complémentaires sur l'AU 194/08 (EUR 23/001/2008, 4 juillet 2008) – Craintes de renvoi forcé / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements

ALLEMAGNE

Mohamed Abdelrahman Ferah (h), 33 ans

Le 23 juillet, l'Office fédéral allemand de l'immigration et des réfugiés a annulé sa décision de renvoyer de force Mohamed Abdelrahman Ferah en Érythrée.

Cet homme a quitté l'Érythrée pour gagner la ville de Francfort, en Allemagne, le 12 mai 2008, après avoir transité par le Soudan et le Nigéria. Les autorités allemandes ont rejeté sa demande d'asile et il a été débouté en appel.

Cette dernière décision est désormais annulée, et Mohamed Abdelrahman Ferah a été autorisé à séjourner en Allemagne et demander l'asile sans risquer d'être expulsé.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.